

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2872

15 novembre 2013

### SOMMAIRE

Aerium EBBC A S.à r.l. ....	137849	Epsilos Verwaltungs S.à r.l. ....	137835
Aerium EBBC S.à r.l. ....	137848	Europa Quartz S.à r.l. ....	137834
Aerium Place de Paris S.à r.l. ....	137851	European Income Opportunities SICAV- FIS .....	137831
Aida Wedo S.A. ....	137812	EuroZone Equity Company S.A. ....	137810
Allegion Luxembourg Holding and Financ- ing S.à r.l. ....	137811	EYNAV Capital S.A. ....	137834
Allegion Lux Financing III S.à r.l. ....	137811	Fenu Capital S.A. ....	137831
Allegion Lux Financing I S.à r.l. ....	137811	Immo One Luxembourg s.à r.l. ....	137852
Assenagon S.A. ....	137848	La Société Anonyme Les Oliviers S.A. ..	137837
AUBIN S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	137856	La Société Anonyme Les Oliviers S.A. ..	137836
Barlinek Luxembourg S.à r.l. ....	137823	Luxame Trading S.A. ....	137855
Bellevue International S.à r.l. ....	137812	Luxembourg Finance S.à r.l. ....	137836
Best Doctors International .....	137824	Maison et Jardin S.à r.l. ....	137836
CEPF Apex S.à r.l. ....	137829	Mangrove II Management S.A. ....	137836
CEP II Starck S.à r.l. ....	137829	Master Tel Finance S.A. ....	137835
Chancellor Finance S.A. ....	137830	MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l. ....	137835
CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodo- mez SA .....	137824	Media Synergy Holding .....	137847
Clairborne Finance S.A. ....	137826	Merck Holding S.à r.l. ....	137840
Clavadel Finance S.A. ....	137829	Minafin Sàrl .....	137855
COC Luxembourg S.à r.l. ....	137826	Minafin Sàrl .....	137848
CoDeLux Properties S.A. ....	137826	Natural Le Coultre Luxembourg S.A. ...	137839
Cofre Energy S.C.A. ....	137829	OCI Consulting G.m.b.H. ....	137849
Cooper Holdings S.à r.l. ....	137829	Odyssey Luxembourg IP Holdings 1 S.à r.l. .....	137847
Crocodile Invest S.A. ....	137819	Odyssey Luxembourg IP Holdings 2 S.à r.l. .....	137847
Danimo S.A. ....	137830	Omilux Immo S.à r.l. ....	137852
DHC Luxembourg IV S.à r.l. ....	137831	OM Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	137837
Dream Partner S.à r.l. ....	137830	Optique Biewer S.à r.l. ....	137852
Eco Lean Holding S.A. ....	137830	Patrimonium Middle Market .....	137810
Eco Lean Holding S.à r.l. ....	137830	PH - Property Holdings Luxembourg ...	137856
Epsilos Beteiligungs S.à r.l. ....	137834	Portugal Venture Capital Initiative .....	137810
Epsilos S.à r.l. ....	137835	SE LUX 2013 .....	137826

**Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.174.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2013.

*Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE*

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

Constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013141441/17.

(130172244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Patrimonium Middle Market, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 163.318.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141436/11.

(130172241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R.C.S. Luxembourg B 91.722.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 août 2013:*

*- Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

1) Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 745, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,

3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à L- 2324 Luxembourg, 11, Avenue Jean-Pierre Pescatore, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

*- Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire, réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1932 Zaventem, Lozenberg 22b3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014, statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

*Pour EuroZone Equity Company S.A.*

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013142760/26.

(130174114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Allegion Lux Financing III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.173.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes CSORGO, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 11 octobre 2013.

2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142589/18.

(130174441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Allegion Lux Financing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.174.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes CSORGO, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 11 octobre 2013.

2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142588/18.

(130174442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 167.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.652.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes CSORGO, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 11 octobre 2013.

2. Monsieur Scott Mckinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142590/18.

(130174443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Aida Wedo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 166.589.

Par résolutions signées en date du 18 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

2. Nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142587/16.

(130174451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Bellevue International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.064.479,44.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 152.429.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,  
LE HUITIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

Ont comparu:

1) Monsieur Luc Wittner, employé, domicilié professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en sa qualité de Président,

2) Madame Stéphanie Ragni, employée, domiciliée professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en sa qualité de secrétaire,

3) Madame Stéphanie Ragni, employée, domiciliée professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en sa qualité de scrutateur,

de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2012, enregistré à Redange-sur-Attert, en date du 14 décembre 2012, RED/2012/1727 de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l.", ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 30 mars 2010, publié au Mémorial C n° 1051 du 19 mai 2010, et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152429,

déclarent que dans le prédit acte du 13 décembre 2012, la seconde résolution en version anglaise et en version française, a été erronément indiqué comme suit:

*Version anglaise  
Second resolution*

The Meeting decides to increase the share capital by an amount of fifty-four million fifty-one thousand nine hundred seventy-nine euros and forty-four cents (EUR 54,051,979.44) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to fifty-four million sixty-four thousand four hundred seventy-nine euros and forty-four cents (EUR 54,064,479.44) by the issuance of two million one hundred sixty-two thousand seventy-nine (2,162,079) new shares without indication of a nominal value.

The existing sole shareholder, represented as here before indicated in the attendance list, waives his preferential subscription right to the new shares.

The meeting, having acknowledged the waiver of his preferential subscription right by the existing shareholder, resolves to accept Mr. Stefan BREITENSTEIN, Mrs. Tanja LUGINBUHL, Mr. Robert HEBERLEIN, Mrs. Natalia CHLIAIFCHTEIN, Mrs. Karina TRUE born CHLIAIFCHTEIN and Mrs. Kirill CHLIAIFCHTEIN to the subscription of all the new shares.

*Subscription - Payment*

1) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for M. Stefan BREITENSTEIN, residing at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich (Switzerland), by the terms a proxy delivered on December 05, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose, has requested the notary to act that in the

name and on behalf of M. Stefan BREITENSTEIN, he subscribes to 638,668 (six hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-eight) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.a r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 15,966,701.48 (fifteen million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and one euros and forty-eight cents), representing a global claim towards the following companies: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

2) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mrs Tanja LUGINBUHL, residing at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich (Switzerland), by the terms of a proxy, delivered on December 05, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose, has requested the notary to act that in the name and on behalf of Mrs Tanja LUGINBUHL, she subscribes to 638,668 (six hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-eight) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.a r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 15,966,701.48 (fifteen million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and one euros and forty-eight cents), representing a global claim towards the following companies: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

3) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for M. Robert HEBERLEIN, residing at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich (Switzerland), by the terms a proxy, delivered on December 05, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose, has requested the notary to act that in the name and on behalf of M. Robert HEBERLEIN, she subscribes to 638,668 (six hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-eight) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 15,966,701.48 (fifteen million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and one euros and forty-eight cents), representing a global claim towards the following companies: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

4) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mrs Natalia CHLIAIFCHTEIN, residing 15 The Bishops Avenue, London N20AP (Great-Britain), by the terms of a proxy, delivered on December 7, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose, has requested the notary to act that in the name and on behalf of Mrs Natalia CHLIAIFCHTEIN, she subscribes to 82,025 (eighty-two thousand and twenty-five) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 2,050,625 (two million fifty thousand six hundred twenty-five euros), representing 50 (fifty) shares with full ownership with a nominal value of EUR 1,000.00 (one thousand euros) each of SCI CAP AZUR with registered address at 19 Boulevard Général Leclerc, F-06310 Beaulieu-sur-Mer (F).

5) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mrs Karina TRUE born CHLIAIFCHTEIN, residing 10 Montrose Place, Flat 16, London SW1 7DU (Great-Britain), by the terms of a proxy, delivered on December 7, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose, has requested the notary to act that in the name and on behalf of Mrs Karina TRUE born CHLIAIFCHTEIN, she subscribes to 82,025 (eighty-two thousand and twenty-five) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 2,050,625 (two million fifty thousand six hundred twenty-five euros), representing 50 (fifty) shares with full ownership with a nominal value of EUR 1,000.00 (one thousand euros) each of SCI CAP AZUR with registered address at 19 Boulevard Général Leclerc, F-06310 Beaulieu-sur-Mer (F).

6) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for M. Kirill CHLIAIFCHTEIN, residing 11 Brompton Place, Flat 6, London SW3 1QE (Great-Britain), by the terms of a proxy delivered on December 7, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose, has requested the notary to act that in the name and on behalf of M. Kirill CHLIAIFCHTEIN, she subscribes to 82,025 (eighty-two thousand and twenty-five) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S. à r.l., having its registered office at 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B152.429, by a contribution of kind representing an amount of EUR 2,050,625 (two million fifty thousand six hundred twenty-five euros), representing 50 (fifty) shares with full ownership with a nominal value of EUR 1.,00.00 (one thousand euros) each of SCI CAP AZUR with registered address at 19 Boulevard Général Leclerc, F-06310 Beaulieu-sur-Mer (F).

Proof has been given to the notary of the existence of the claims, in the aggregate amount of forty-seven million nine hundred thousand one hundred four euros forty-four cents (EUR 47,900,104.44) has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, by delivery of confirmations of balance.

Proof of the existence and value of the Contributions in kind of 150 (one hundred fifty) shares of SCI CAP AZUR, in the aggregate amount of six million one hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 6,151,875) has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, by delivery of a managers' certificate.

The certificates shall be signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The said six proxies of the represented new shareholders, signed "*ne varietur*" by the appearing persons and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

*Version française  
Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante-quatre millions cinquante et un mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 54.051.979,44) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à celui de cinquante-quatre millions soixante-quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 54.064.479,44) par l'émission de deux millions cent soixante-deux mille soixante-dix-neuf (2.162.079) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'actionnaire existant, représenté comme il est indiqué ci-avant sur la liste de présence, renonce à son droit de souscription préférentiel aux parts sociales nouvelles.

L'assemblée générale ayant pris acte de la renonciation de l'actionnaire existant à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre les nouveaux actionnaires Monsieur Stefan BREITENSTEIN, Madame Tanja LUGINBÜHL, Monsieur Robert HEBERLEIN, Madame Natalia CHLIAIFCHTEIN, Madame Karina TRUE née CHLIAIFCHTEIN et Madame Kirill CHLIAIFCHTEIN à la souscription de toutes les parts sociales nouvelles.

*Souscription - Libération*

1) Ensuite Monsieur Luc WITTNER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Monsieur Stefan BREITENSTEIN, demeurant au 58 Bleicherweg, CH-8027 Zurich (Suisse), aux termes d'une procuration délivrée le 05 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Stefan BREITENSTEIN, elle souscrit à SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-HUIT (638.668) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S. à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription moyennant apport en nature par incorporation d'une créance d'un montant de QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SIX MILLE SEPT CENT UN EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTIMES (EUR 15.966.701,48); ladite créance étant certaine, liquide et exigible, et existant à charge des sociétés suivantes: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

2) Ensuite Monsieur Luc WITTNER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Madame Tanja LUGINBÜHL, demeurant au 58 Bleicherweg, CH-8027 Zurich (Suisse), aux termes d'une procuration, délivrée le 05 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Madame Tanja LUGINBÜHL, elle souscrit à SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-HUIT (638.668) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription moyennant apport en nature par incorporation d'une créance d'un montant de QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SIX MILLE SEPT CENT UN EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTIMES (EUR 15.966.701,48); ladite créance étant certaine, liquide et exigible, et existant à charge des sociétés suivantes: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

3) Ensuite Monsieur Luc WITTNER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Monsieur Robert HEDERLEIN, demeurant au 58 Bleicherweg, CH-8027 Zurich (Suisse), aux termes d'une procuration délivrée le 05 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Robert HEDERLEIN, elle souscrit à SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-HUIT (638.668) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription moyennant apport en nature par incorporation d'une créance d'un montant

de QUINZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SIX MILLE SEPT CENT UN EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTIMES (EUR 15.966.701,48); ladite créance étant certaine, liquide et exigible, et existant à charge des sociétés suivantes: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

4) Ensuite Monsieur Luc WITTNER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Madame Natalia CHLIAIFCHTEIN, domiciliée au 15 The Bishops Avenue, London N20AP (Grande Bretagne), aux termes d'une procuration, délivrée le 07 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Madame Natalia CHLIAIFCHTEIN, elle souscrit à QUATRE-VINGT-DEUX MILLE VINGT-CINQ (82.025) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription moyennant apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS CINQUANTE MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 2.050.625,-); représentant 50 (cinquante) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) de la SCI Cap Azur ayant son siège social au 19 Boulevard Général Leclerc F-06310 Beaulieu-sur-Mer (France).

5) Ensuite Monsieur Luc WITTNER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Madame Karina TRUE née CHLIAIFCHTEIN, domiciliée au 10 Montrose Place, Flat 16, London SW1 7DU (Grande Bretagne), aux termes d'une procuration délivrée le 07 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Mme Karina TRUE née CHLIAIFCHTEIN, elle souscrit à QUATRE-VINGT-DEUX MILLE VINGT-CINQ (82.025) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription moyennant apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS CINQUANTE MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 2.050.625,-); représentant 50 (cinquante) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) de la SCI Cap Azur ayant son siège social au 19 Boulevard Général Leclerc F-06310 Beaulieu-sur-Mer (France).

6) Ensuite Monsieur Luc WITTNER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Monsieur Kirill CHLIAIFCHTEIN, domicilié au 11 Brompton Place, Flat 6, London SW3 1QE (Grande Bretagne), aux termes de la prédite procuration, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Kirill CHLIAIFCHTEIN, elle souscrit à quatre-vingt-deux mille vingt-cinq (82.025) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription moyennant apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS CINQUANTE MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 2.050.625,-); représentant 50 (cinquante) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) de la SCI Cap Azur ayant son siège social au 19 Boulevard Général Leclerc F-06310 Beaulieu-sur-Mer (France).

La preuve de l'existence des créances d'un montant de QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE CENT QUATRE EUROS QUARANTE-QUATRE CENTIMES (EUR 47.900.104,44) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément par la délivrance des bilans approuvés.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature des 150 (cent cinquante) parts sociales de SCI Cap Azur d'un montant global de SIX MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 6.151.875) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément par la délivrance d'un certificat du gérant.

Les certificats seront signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Les procurations des nouveaux actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.»

alors qu'ils auraient dû se lire comme suit:

*Version anglaise  
Second resolution*

The Meeting decides to increase the share capital by an amount of fifty-four million fifty-one thousand nine hundred seventy-nine euros and forty-four cents (EUR 54,051,979.44) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to fifty-four million sixty-four thousand four hundred seventy-nine euros and forty-four cents (EUR 54,064,479.44) by the issuance of two million one hundred sixty-two thousand seventy-nine (2,162,079) new shares without indication of a nominal value.

The existing sole shareholder, represented as here before indicated in the attendance list, waives his preferential subscription right to the new shares.

The meeting, having acknowledged the waiver of his preferential subscription right by the existing shareholder, resolves to accept AZZURRO UK TRUST, Mrs Natalia CHLIAIFCHTEIN, Mrs Karina TRUE born CHLIAIFCHTEIN and Mr Kirill CHLIAIFCHTEIN to the subscription of all the new shares.

*Subscription - Payment*

1) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf Mr Stefan BREITENSTEIN, in his capacity of trustee of AZZURRO UK TRUST, with registered address at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich (Switzerland), by the terms of a proxy delivered on December 05, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose,

has requested the notary to act that in the name and on behalf of AZZURRO UK TRUST, he subscribes to six hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-eight (638,668) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of fifteen million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and one euros and forty-eight cents (EUR 15,966,701.48), representing a global claim towards the following companies: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

2) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mrs Tanja LUGINBUHL, in her capacity of trustee of AZZURRO UK TRUST, with registered address at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich (Switzerland), by the terms of a proxy, delivered on December 05, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose,

has requested the notary to act that in the name and on behalf of AZZURRO UK TRUST, he subscribes to six hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-eight (638,668) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of fifteen million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and one euros and forty-eight cents (EUR 15,966,701.48), representing a global claim towards the following companies: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

3) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mr Robert HEBERLEIN, in his capacity of trustee of AZZURRO UK TRUST, with registered address at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich (Switzerland), by the terms of a proxy, delivered on December 05, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose,

has requested the notary to act that in the name and on behalf of AZZURRO UK TRUST, he subscribes to six hundred thirty-eight thousand six hundred sixty-eight (638,668) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of fifteen million nine hundred sixty-six thousand seven hundred and one euros and forty-eight cents (EUR 15,966,701.48), representing a global claim towards the following companies: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

4) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mrs Natalia CHLIAIFCHTEIN, residing 15 The Bishops Avenue, London N20AP (Great-Britain), by the terms of a proxy, delivered on December 7, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose,

has requested the notary to act that in the name and on behalf of Mrs Natalia CHLIAIFCHTEIN, he subscribes to eighty-two thousand and twenty-five (82,025) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 2,050,625 (two million fifty thousand six hundred twenty-five euros), representing fifty (50) shares with full ownership with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.00) each of SCI CAP AZUR with registered address at 19 Boulevard Général Leclerc, F-06310 Beaulieu-sur-Mer (F).

5) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mrs Karina TRUE born CHLIAIFCHTEIN, residing 10 Montrose Place, Flat 16, London SW1 7DU (Great-Britain), by the terms of a proxy, delivered on December 7, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose,

has requested the notary to act that in the name and on behalf of Mrs Karina TRUE born CHLIAIFCHTEIN, he subscribes to eighty-two thousand and twenty-five (82,025) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having

its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 2,050,625 (two million fifty thousand six hundred twenty-five euros), representing fifty (50) shares with full ownership with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.00) each of SCI CAP AZUR with registered address at 19 Boulevard Général Leclerc, F-06310 Beaulieu-sur-Mer (F).

6) Then Mr Luc WITTNER, above-mentioned, acting as special proxy on behalf and for Mr Kirill CHLIAIFCHTEIN, residing 11 Brompton Place, Flat 6, London SW3 1QE (Great-Britain), by the terms of a proxy delivered on December 7, 2012, being fully aware of the aforementioned resolutions further to the reading of the notary and having certified being aware of the articles of association of the company and duly authorized for this purpose,

has requested the notary to act that in the name and on behalf of Mr Kirill CHLIAIFCHTEIN, he subscribes to eighty-two thousand and twenty-five (82,025) new shares of BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B152.429, by a contribution in kind representing an amount of EUR 2,050,625 (two million fifty thousand six hundred twenty-five euros), representing fifty (50) shares with full ownership with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.00) each of SCI CAP AZUR with registered address at 19 Boulevard Général Leclerc, F-06310 Beaulieu-sur-Mer (F).

Proof of the existence of the claims, in the aggregate amount of forty-seven million nine hundred thousand one hundred four euros forty-four cents (EUR 47,900,104.44) has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, by delivery of confirmations of balance.

Proof of the existence and value of the Contributions in kind of 150 (one hundred fifty) shares of SCI CAP AZUR, in the aggregate amount of six million one hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 6,151,875) has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, by delivery of a managers' certificate.

The certificates shall be signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The said six proxies of the represented new shareholders, signed "*ne varietur*" by the appearing persons and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

*Version française  
Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-quatre millions cinquante et un mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 54.051.979,44) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à celui de cinquante-quatre millions soixante-quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (EUR 54.064.479,44) par l'émission de deux millions cent soixante-deux mille soixante-dix-neuf (2.162.079) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'actionnaire existant, représenté comme il est indiqué ci-avant sur la liste de présence, renonce à son droit de souscription préférentiel aux parts sociales nouvelles.

L'assemblée générale ayant pris acte de la renonciation de l'actionnaire existant à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre les nouveaux actionnaires AZZURRO UK TRUST, Madame Natalia CHLIAIFCHTEIN, Madame Karina TRUE née CHLIAIFCHTEIN et Monsieur Kirill CHLIAIFCHTEIN à la souscription de toutes les parts sociales nouvelles.

*Souscription - Libération*

1) Ensuite Monsieur Luc WHTNER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom de Monsieur Stefan BREITENSTEIN, agissant en sa qualité de trustee de AZZURRO UK TRUST, ayant son siège social au 58 Bleicherweg, CH-8027 Zurich (Suisse), aux termes d'une procuration délivrée le 05 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes,

a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de AZZURRO UK TRUST il souscrit à six cent trente-huit mille six cent soixante-huit (638.668) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, il libère cette souscription moyennant apport en nature par incorporation d'une créance d'un montant de quinze millions neuf cent soixante-six mille sept cent un euros et quarante-huit centimes (EUR 15.966.701,48); ladite créance étant certaine, liquide et exigible, et existant à charge des sociétés suivantes: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

2) Ensuite Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom de Madame Tanja LUGINBÜHL, agissant en sa qualité de trustee de AZZURRO UK TRUST, ayant son siège social au 58 Bleicherweg, CH-8027 Zurich (Suisse), aux termes d'une procuration, délivrée le 05 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes,

a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de AZZURRO UK TRUST il souscrit à six cent trente-huit mille six cent soixante-huit (638.668) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, il libère cette souscription moyennant apport en nature par incorporation d'une créance d'un montant de quinze millions neuf cent soixante-six mille sept cent un euros et quarante-huit centimes (EUR 15.966.701,48); ladite créance étant certaine, liquide et exigible, et existant à charge des sociétés suivantes: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

3) Ensuite Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom de Monsieur Robert HEBERLEIN, agissant en sa qualité de trustee de AZZURRO UK TRUST, ayant son siège social au 58 Bleicherweg, CH-8027 Zurich (Suisse), aux termes d'une procuration délivrée le 05 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes,

a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de AZZURRO UK TRUST il souscrit à six cent trente-huit mille six cent soixante-huit (638.668) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, il libère cette souscription moyennant apport en nature par incorporation d'une créance d'un montant de quinze millions neuf cent soixante-six mille sept cent un euros et quarante-huit centimes (EUR 15.966.701,48); ladite créance étant certaine, liquide et exigible, et existant à charge des sociétés suivantes: SCI Cap Azur (France), Citadella International Group (British Virgin Island), Almarin Navigation Limited (British Virgin Island), Delmar Investments Limited (Isle of Man), New Horizon Financial Limited (British Virgin Island).

4) Ensuite Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Madame Natalia CHLIAIFCHTEIN, domiciliée au 15 The Bishops Avenue, London N20AP (Grande Bretagne), aux termes d'une procuration, délivrée le 07 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes,

a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Madame Natalia CHLIAIFCHTEIN, il souscrit à quatre-vingt-deux mille vingt-cinq (82.025) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, il libère cette souscription moyennant apport en nature d'un montant de deux millions cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 2.050.625,00); représentant 50 (cinquante) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) de la SCI Cap Azur ayant son siège social au 19 Boulevard Général Leclerc F-06310 Beaulieu-sur-Mer (France).

5) Ensuite Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Madame Karina TRUE née CHLIAIFCHTEIN, domiciliée au 10 Montrose Place, Flat 16, London SW1 7DU (Grande Bretagne), aux termes d'une procuration délivrée le 07 décembre 2012, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes,

a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Madame Karina TRUE née CHLIAIFCHTEIN, il souscrit à quatre-vingt-deux mille vingt-cinq (82.025) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, il libère cette souscription moyennant apport en nature d'un montant de deux millions cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 2.050.625,00); représentant 50 (cinquante) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) de la SCI Cap Azur ayant son siège social au 19 Boulevard Général Leclerc F-06310 Beaulieu-sur-Mer (France).

6) Ensuite Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de Monsieur Kirill CHLIAIFCHTEIN, domicilié au 11 Brompton Place, Flat 6, London SW3 1QE (Grande Bretagne), aux termes de la prédite procuration, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes,

a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Kirill CHLIAIFCHTEIN, il souscrit à quatre-vingt-deux mille vingt-cinq (82.025) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale de la société BELLEVUE INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 152.429, et qu'ès qualité, il libère cette souscription moyennant apport en nature d'un montant de deux millions cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 2.050.625,00); représentant 50 (cinquante) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) de la SCI Cap Azur ayant son siège social au 19 Boulevard Général Leclerc F-06310 Beaulieu-sur-Mer (France).

La preuve de l'existence des créances d'un montant de quarante-sept millions neuf cent mille cent quatre euros quarante-quatre centimes (EUR 47.900.104,44) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément par la délivrance des bilans approuvés.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature des cent cinquante (150) parts sociales de SCI Cap Azur d'un montant global de six millions cent cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.151.875,00) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément par la délivrance d'un certificat du gérant.

Les certificats seront signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Les procurations des nouveaux actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

Les comparants déclarent que mise à part le changement du contenu de la seconde résolution le contenu de la prédite assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2012 reste inchangé et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte rectificatif.

Signé: L. WITTNER, S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 octobre 2013. Relation: RED/2013/1666. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 octobre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013142650/416.

(130174141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

### **Crocodile Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.717.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le trente septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

PIKATA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 36263,

Dûment représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui-délivrée à Luxembourg en date du 27 septembre 2013,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «CROCODILE INVEST S.A.».

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) divisé en mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**14. Commissaire aux comptes.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

## **Titre IV - Assemblée générale des actionnaires**

### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai à 11 heures.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VI - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## Titre VII - Loi applicable

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les mille trois cents (1.300) actions comme suit:

PIKATA S.A. ....	1.300 actions
TOTAL .....	1.300 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une période de six (6) ans, expirant à l'issu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

Monsieur Dominique FONTAINE, employé privé, demeurant 78, rue du Castel B-6700 Arlon; et,

Monsieur Miguel REYNDERS, employé privé, demeurant 76, route de Luxembourg L-4972 Dippach.

3. Est nommé commissaire aux comptes Stratego International S.à r.l ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 45163.

Son mandat expirera à l'issu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionné, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidences, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44687. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142727/236.

(130173989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

### **Barlinek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.387.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 10 octobre 2013*

En date du 10 octobre 2013, l'Associé Unique de Barlinek Luxembourg S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Wioleta Anna Bartosz en qualité de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2013;

- De nommer Monsieur Bronistaw Piotr Chmielowski, dont l'adresse professionnelle est à Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne en qualité de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2013 avec pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013142632/18.

(130174511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Best Doctors International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.203.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 octobre 2013*

1. Monsieur Charles Damien PAYNE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur John VARVARIS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 25 octobre 1958, demeurant professionnellement à Boston MA 02115 (Etats-Unis d'Amérique), 100, Federal Street, 21<sup>st</sup> FL, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Best Doctors International

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142634/16.

(130174606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodomez SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9774 Urspelt, Am Schloss.

R.C.S. Luxembourg B 110.217.

L'an deux mil dix, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodomez SA, avec siège social au Am Schloss, L - 9774 Urspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 54 du 10 janvier 2006, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110217 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois en date du 2 mai 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1522 du 9 juillet 2011.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Freddy LODOMEZ, entrepreneur, demeurant à B-4960 Xhoffraix, Malmédy, 21, chemin de Raideu,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yannick RUTH, demeurant professionnellement à Urspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diana Lodomez, demeurant professionnellement à Urspelt.

Le bureau ainsi constitué, le Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 950.000 de manière à le porter de son montant actuel de EUR 1.350.000 à EUR 2.300.000 par incorporation du compte Primes d'émissions et prime assimilées, sans émission d'actions nouvelles en augmentant le pair comptable des 13.500 actions existantes.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

C.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social à savoir 13.500 actions nominatives, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et Deuxième Résolutions*

Après avoir supprimé la désignation de la valeur nominale des actions de la Société, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société par incorporation du compte primes d'émissions et primes assimilées à concurrence d'un montant de EUR 950.000 (neuf cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.350.000 (un million trois cent cinquante mille euros) au montant de EUR 2.300.000 (deux millions trois cent mille euros) en augmentant le pair comptable des 13.500 (treize mille cinq cents) actions existantes.

L'existence du compte Primes d'émissions et primes assimilées se dégage des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle tenue le 3 juin 2013 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 25 septembre 2013.

Lesdits comptes et la dite attestation resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En vue de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000,-) représenté par 13.500 (treize mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte

DONT ACTE, fait et passé à Urspelt, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Freddy Lodomez, Yannick Ruth, Diana Lodomez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 octobre 2013. LAC/2013/44492. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142707/76.

(130174326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**CoDeLux Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 103.115.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CODELUX PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013142719/13.

(130174222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Clairborne Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 150.828.

*Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Clairborne Finance S.A. tenu au siège social le 09 juillet 2013*

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Mme Alessandra ROSSETTI, de sa position comme Administrateur de la société Clairborne Finance S.A. à partir de 30 avril 2013.

2. Le Conseil d'Administration coopte de Mme Nadia Beddar, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, Avenue Marie Thérèse comme Administrateur de la société Clairborne Finance S.A. à partir de 15 mai 2013, jusqu'au l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

3. Le Conseil d'administration révoque le commissaire aux comptes PROFICIENT INVESTMENTS CORP. à partir de 31 mai 2013.

4. Le Conseil d'Administration nomme en tant que commissaire aux comptes:

M. Andrew MANN, demeurant professionnellement au 1 Et.N.111, Le Roqueville Bloc F, 20 Boulevard Princesse Charlotte, 98000 Monaco à partir de 31 mai 2013 jusqu'au l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Référence de publication: 2013142712/19.

(130174160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**SE LUX 2013, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. COC Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 155.386.

L'an deux mille treize, le sept octobre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

SESI Lux Branch, succursale de Schneider Electric Services International, société de droit Belge, dont l'adresse se situe au 35, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.245 (ci- après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Philippe Suritz, Directeur de la succursale, avec adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy,

agissant en vertu d'un mandat lui accordé par le collège de gestion de l'Associé Unique en date du 25 septembre 2013.

Une copie du procès-verbal signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de COC Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 35, route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 155.386, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 1 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2249 du 21 octobre 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2287 du 18 septembre 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2.** The Company has for object:

The provision of financial services to companies belonging to the Schneider Electric Group which include, without limitation, loans and advances in any form whatsoever, for any period whatsoever, hedging financial risk or currency risk, treasury operations, including cash pooling, issuance of bonds, land certificates or any similar borrowings and more particularly:

- The analysis and implementation of structured financing activities at the crossroads between credit activities, market activities and corporate finance activities likely to bring the Schneider Group companies funding with a better risk profile by using complex techniques (e.g. subordinate debt or any other technique to better connect the actual risk of the debt to its remuneration, financing corporate operations through hybrid instruments giving access to capital);

- Extending loans to Schneider Electric Group subsidiaries. This activity includes the following:

Negotiations with the borrower, evaluation and hedging of credit risk, evaluation and hedging of forex risk, evaluation of guarantees, fund collection, loan negotiation, contract reviews, legal reviews, validation of guarantees, accounting of transactions, drawdown of loans granted, monitoring loans, interest payments and guarantees, evaluation of loan profitability, treasury management, syndication and dematerialization of loans, central treasury management; investment, subscription, firm order, investment, underwriting, placing, selling, buying and trading stocks, bonds, certificates, loans, currencies and other financial instruments issued by Belgian or foreign companies, public or not, holding and managing interests in Schneider Electric Group companies, exercise of administrative tasks, advisory role, management and related services, with the exception of investment advisory and related services either on a contractual basis or statutory or as an external advisor or internal body and most particularly:

- The management of financial interests;
- The provision of financial advisory services.

The Company may be interested, by all means, in all cases, firms or companies with identical, similar, related or likely to promote the development of its business;

The Company may engage in any deposit, guarantee, endorsement or any other form of security in general, in guarantees of affiliated companies or any company with which there is a link, in any form whatsoever for any period whatsoever.

Related functions will be exercised in the Company ("for the purposes of the exercise of the activity carried out by the Company") such as the recruitment of human and material resources, the daily management, logistical support, holding a company-specific accounting, management reporting, identifying opportunities.

The company may, in general, perform all operations necessary for the implementation of the activities described above."

**Version française:**

« **Art. 2.** La Société a pour objet:

La prestation de services financiers aux sociétés du groupe Schneider Electric qui incluent, à titre non exhaustif, les prêts et avances sous quelque forme que ce soit et pour quelque durée que ce soit, les opérations de couverture de risques financiers ou de change et les opérations de trésorerie, y compris de cash-pooling, l'émission d'emprunts obligataires, de certificats fonciers ou tout autre emprunt analogue et plus particulièrement:

- L'analyse et la mise en place de produits financiers structurés au carrefour entre activités de crédit, activités de marché et activités de haut de bilan susceptibles d'apporter aux sociétés du groupe Schneider des financements présentant un meilleur profil de risque par l'utilisation de techniques complexes (e.g., subordination de créances ou tout autre technique permettant de mieux relier le risque effectif de la créance à sa rémunération, financement d'opérations de haut de bilan grâce à des instruments hybrides donnant accès au capital, etc.);

- L'octroi de prêts aux sociétés du groupe Schneider Electric. Cette activité comporte les fonctions suivantes:

La négociation avec l'emprunteur, l'évaluation et la couverture du risque crédit, l'évaluation et la couverture du risque de change, l'évaluation des garanties, la collecte de fonds, la négociation d'emprunts; la révision des contrats, l'analyse des aspects juridiques, la validation des garanties; la comptabilisation des opérations; la libération des fonds prêtés; la gestion des prêts, le suivi des paiements d'intérêts, le suivi des garanties; l'évaluation de la rentabilité des prêts, la gestion de la trésorerie; la syndication et dématérialisation des prêts; la gestion centralisée de trésorerie; l'investissement, la souscription, la prise ferme, le placement, la vente, l'achat et la négociation d'actions, parts, obligations, certificats, crédits, monnaies et autres instruments financiers émis par des entreprises belges ou étrangères, publiques ou non; la détention

et la gestion de participations dans des sociétés filiales, l'exercice de fonctions d'administration, la fourniture de conseils, management et autres services de même nature, à l'exception des conseils de placements d'argent et autres, tant sur une base contractuelle que statutaire ou en qualité de conseiller externe ou d'organe et plus particulièrement:

- La gestion de participations financières;
- La prestation de conseil en matière financière.

La société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut consentir tous cautionnements, garanties, avals et toutes formes de sûretés en général, en garantie d'engagements de sociétés liées ou associées avec lesquelles il existe un lien de participation, sous quelque forme que ce soit et pour quelque durée que ce soit.

Des fonctions connexes seront exercées dans la société («pour les besoins de l'exercice de l'activité confiée à la société») telles que le recrutement des moyens humains et matériels, la gestion journalière, le soutien logistique, la tenue d'une comptabilité propre à la société, l'élaboration de rapports de gestion, l'identification d'opportunités.

La société peut, de manière générale, accomplir toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre des activités décrites ci-dessus.»

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «SE LUX 2013».

*Troisième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

« **Art. 4.** The Company shall bear the name "SE LUX 2013".»

**Version française:**

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «SE LUX 2013».

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de réduire le nombre de parts sociales et de transformer les cent trente-cinq millions neuf cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-quatre (135.975.354) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale de sorte que le capital social de la Société s'élevant à quatre-vingt-deux mille cent seize euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 82.116,97), sera désormais représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

« **Art. 6.** The share capital is set at eighty-two thousand one hundred sixteen euro and ninety-seven cents (EUR 82,116.97) represented by one hundred (100) shares without designation of a nominal value.»

**Version française:**

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-deux mille cent seize euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 82.116,97) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 35, route de Longwy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Suritz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2013. REM/2013/1777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142718/129.

(130174315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Cofre Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.932.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du gérant-associé commandite tenue en date du 23 septembre 2013*

La nouvelle adresse de Monsieur Jacopo Rossi et de Novenergia III General Partner S.A. est à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Pour extrait sincère et conforme  
CUSTOM S.A.

Référence de publication: 2013142720/13.

(130174562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.099.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142716/9.

(130174475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Cooper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 231.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.038.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142689/11.

(130174574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**CEPF Apex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.215.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142705/12.

(130174027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.535.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

CEP II Starck S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142704/12.

(130173936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Chancellor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.851.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142708/9.

(130174089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Danimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.476.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société DANIMO S.A., qui s'est tenue en date du 23 août 2013*

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 1-10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

- le Conseil d'Administration désigne Monsieur Didier Schönberger, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Noémie Berenbaum, Messieurs Didier schönberger et Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2013142736/21.

(130174124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Eco Lean Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Eco Lean Holding S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142747/11.

(130174345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Dream Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 152.311.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142745/10.

(130173970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 34.328.575,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142742/11.

(130174558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**European Income Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 163.807.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 Août 2013 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2505 du 9 Octobre 2013.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 4 Octobre 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société - Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. - qui est actuellement situé à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142759/22.

(130174098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Fenu Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 180.718.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Eric FENU, directeur commercial, né à Marseille (France), le 9 novembre 1962, demeurant à B-1000 Bruxelles, 37, rue des Eburons.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: Fenu Capital S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil

d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (EUR 31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, a) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et b) en cas de pluralité d'administrateurs, s'il y a deux administrateurs-délégués, par la signature conjointe de ceux-ci respectivement, s'il n'y a pas ou seulement un administrateur-délégué, par la signature de deux administrateurs en général respectivement, en ce qui concerne les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par Eric FENU, directeur commercial, né à Marseille (France), le 9 novembre 1962, demeurant à B-1000 Bruxelles, 37, rue des Eburons.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Eric FENU, directeur commercial, né à Marseille (France), le 9 novembre 1962, demeurant à B-1000 Bruxelles, 37, rue des Eburons.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

FASTCONTROL S.à r.l. avec siège social à L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 180.135.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. FENU, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 30 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12491. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 octobre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013142770/130.

(130173992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Europa Quartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142757/10.

(130174342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**EYNAV Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.585.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 octobre 2013*

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Jonathan TRONCHON, né le 28 février 1978 à Cannes (06), domicilié au 17, rue Marceau à F-91800 Brunoy, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

- Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Jonathan ISSAN, né le 27 octobre 1981 à Paris (75012), domicilié au 9, boulevard Pasteur à F-93320 Les Pavillons-sous-Bois, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

- Le mandat au poste d'administrateur de Michaël ZERBIB, né le 06 juin 1971 à Pantin, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, arrivé à échéance, est renouvelé. Il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

37, Val Saint André

L-1128 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Jonathan TRONCHON / Jonathan ISSAN.

Référence de publication: 2013142769/22.

(130174125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Epsilos Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.886.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Epsilos Beteiligungs S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013142750/12.

(130173934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 164.925.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Epsilon S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142751/12.

(130173935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Epsilon Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 163.497.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Epsilon Verwaltungs S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142752/12.

(130173932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Master Tel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 100.830.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 septembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Nicole Thommes
- Andrea Dany
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013142943/18.

(130174213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 170.745.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales du 5 septembre 2013 que Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l. a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l., société de droit luxembourgeois dans le siège social se trouve au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180110.

de telle sorte que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l. - 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

*Pour la Société*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013142945/19.

(130174379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Mangrove II Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.699.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142941/10.

(130173954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Maison et Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 24, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 46.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.10.13.

Signature.

Référence de publication: 2013142938/10.

(130174542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**La Société Anonyme Les Oliviers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 Août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013142896/15.

(130174331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 3 octobre 2013 que:

1. Monsieur William J. FOX a démissionné avec effet au 20 septembre 2013 de son mandat de gérant de la Société,
2. Monsieur Clifford Stewart FEIBUS, né le 24 novembre 1957 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement à 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020 (Etats-Unis), a été nommé gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Partant, le conseil de gérance de la Société est composé dorénavant comme suit:

- John Samuel KEEN

- Daniel EHRMANN

- Clifford Stewart FEIBUS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013142895/20.

(130173974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**La Société Anonyme Les Oliviers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142897/10.

(130174332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**OM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.087,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.815.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OfficeMax Nevada Company, a company having its address at 263 Shuman Boulevard, Naperville, IL 60563, the United States of America, registered with the Nevada Business Registration under number C20949-1995, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 3, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder of "OM Luxembourg Holdings S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.815, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 5<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2425, on October 10<sup>th</sup>, 2011.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) by the creation and issue of seven thousand and five hundred (7,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing ones.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole shareholder, through its proxyholder, declared to subscribe to all the newly issued shares and to have them fully paid-up in the amount of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) by a contribution in cash in the amount of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder further resolved to convert the Company's share capital from its Euro currency into U.S. Dollars, using the exchange rate of EUR 1 = USD 1.35435 as of October 3<sup>rd</sup>, 2013, the present share capital of twenty thousand

Euro (EUR 20,000.-) being hence replaced by a share capital of twenty-seven thousand, eighty-seven U.S. Dollars (USD 27,087.-) represented by twenty-seven thousand, eighty-seven (27,087) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, entirely held by the sole shareholder.

#### *Third resolution*

As a consequence of the capital increase and the conversion of the share capital, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty-seven thousand, eighty-seven U.S. Dollars (USD 27,087.-) represented by twenty-seven thousand, eighty-seven (27,087) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven hundred eighty Euro (EUR 780.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OfficeMax Nevada Company, une société ayant son adresse au 263 Shuman Boulevard, Naperville, IL 60563, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Nevada Business Registration» sous le numéro C20949-1995, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique d'«OM Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.815, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2425, le 10 octobre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept mille, cinq cents euros (EUR 7.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille, cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt mille euros (EUR 20.000,-) par la création et l'émission de sept mille, cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que celles existantes.

### *Souscription - Libération*

Dès lors, l'associé unique, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité des nouvelles parts sociales émises et les libérer intégralement pour un montant de sept mille, cinq cents euros (EUR 7.500,-) par un apport en numéraire d'un montant de sept mille, cinq cents euros (EUR 7.500,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de l'euro aux dollars U.S. en utilisant le taux de change EUR 1 = USD 1,35435 du 3 octobre 2013, de sorte que le présent capital social d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est désormais remplacé par un capital social d'un montant de vingt-sept mille, quatre-vingt-sept dollars U.S. (USD 27.087,-) représenté par vingt-sept mille, quatre-vingt-sept (27.087) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune, entièrement détenues par l'associé unique.

### *Troisième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ainsi que de son changement de devise, l'associé unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille, quatre-vingt-sept dollars U.S. (USD 27.087,-) représenté par vingt-sept mille, quatre-vingt-sept (27.087) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

### *Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent quatre-vingt Euros (EUR 780.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 08 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1847. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142983/132.

(130174337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

### **Natural Le Coultre Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 164.567.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 8 avril 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 8 avril 2013 décide de:

- renouveler aux fonctions d'Administrateurs les personnes suivantes:

\* Monsieur Bouvier Yves, né le 8 septembre 1963, à Genève, Suisse, ayant son adresse au 54, Emerald Hill Road, 229330, Singapour;

\* Monsieur Momente Franco, né le 28 septembre 1964, à Genève, Suisse, ayant son adresse au 63, Chemin de Saule, CH-1233, Bernex, Suisse; et

\* Monsieur Arendt David, né le 4 avril 1953, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

- nommer réviseur d'entreprise agréé la société Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprise, RC B47771.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142962/22.

(130174167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of October, at 1.00 p.m., before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, registered with the commercial register of the local court of Darmstadt, Germany, under HRB 8239,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 October 2013,

and,

Merck B.V., a private limited company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Tupolevlaan 41-61, 1119 NW Schiphol-Rijk, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 27155873,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 October 2013,

and,

Merck Holding GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mainzer Str. 41, 64579 Gernsheim, registered with the commercial register of the local court of Darmstadt, Germany, under HRB 7293,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 October 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The company Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed (the "Initial Member"), requests the notary to act that:

I. The Initial Member holds all the shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Merck Holding S.à r.l., with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 14<sup>th</sup> 2013, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 19 July 2013, number 1744 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 177.672 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended on 3 June 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 30 July 2013, number 1831.

II. The Company's corporate capital is set at one hundred twenty thousand seventy six Euros (EUR 120,076) represented by twenty-nine thousand three hundred fifty-two (29,352) ordinary shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each and by ninety thousand seven hundred twenty-four (90,724) preferred shares (hereafter the "Preferred Shares") in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representatives, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Initial Member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one million four hundred five thousand nine hundred eighty Euros (EUR 1,405,980) to raise it from its current amount of one hundred twenty thousand seventy six Euros (EUR 120,076) to one million five hundred twenty-six thousand fifty six Euros (EUR 1,526,056) by the creation and issuance of three hundred forty three thousand six hundred eighty-four (343,684) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Ordinary Shares") vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares and by the creation and issuance of one million sixty-two thousand two hundred ninety-six (1,062,296) preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Preferred Shares"), having the characteristics stated by the Company's articles of association.

The Initial Member resolves to subscribe a portion of the New Ordinary Shares and the New Preferred Shares and to accept that the abovementioned Merck B.V. and Merck Holding GmbH, subscribe the remaining New Ordinary Shares and the New Preferred Shares as follows:

*Subscription - Payment*

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed, declares

(i) to subscribe for:

a) fifty-four thousand one hundred fourteen (54,114) New Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of twenty-nine million six hundred seventy nine thousand five hundred ninety-five Euros and twenty nine cents (EUR 29,679,595.29) (composed of fifty-four thousand one hundred fourteen Euros (EUR 54,114) of share capital and of twenty-nine million six hundred twenty five thousand four hundred eighty-one Euros and twenty-nine cents Euros (EUR 29,625,481.29) of share premium);

b) one hundred sixty-seven thousand two hundred sixty-one (167,261) Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of eighty-two million eight hundred twenty-seven thousand seven hundred one Euros and twenty-five cents (EUR 82,827,701.25) (composed of one hundred sixty-seven thousand two hundred sixty-one Euros (EUR 167,261) of share capital and of eighty-two million six hundred sixty thousand four hundred forty Euros and twenty-five cents (EUR 82,660,440.25) of share premium).

(ii) to fully pay up the subscription price of the above shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares 1") for a total amount of one hundred twelve million five hundred seven thousand two hundred ninety-six Euros and fifty four cents (EUR 112,507,296.54).

Merck B.V., prenamed, declares

(i) to subscribe for:

a) two hundred forty thousand nine (240,009) New Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of twenty-one million one hundred nine thousand seven hundred eighty-six Euros and fifty-eight cents (EUR 21,109,786.58) (composed of two hundred forty thousand nine Euros (EUR 240,009) of share capital and of twenty million eight hundred sixty-nine thousand seven hundred seventy-seven Euros and fifty-eight cents (EUR 20,869,777.58) of share premium);

b) seven hundred forty-one thousand eight hundred forty-seven (741,847) Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of sixty-four million eight hundred twenty one thousand seven hundred ninety-two Euros and forty-two cents (EUR 64,821,792.42) (composed of seven hundred forty-one thousand eight hundred forty-seven Euros (EUR 741,847) of share capital and of sixty-four million seventy-nine thousand nine hundred forty-five Euros and forty-two cents (EUR 64,079,945.42) of share premium).

(ii) to fully pay up the subscription price of the above shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares 2") for a total amount of eighty-five million nine hundred thirty-one thousand five hundred seventy-nine Euros (EUR 85,931,579).

Merck Holding GmbH, prenamed, declares

(i) to subscribe for:

a) forty-nine thousand five hundred sixty-one (49,561) New Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of nineteen million four hundred sixty-three thousand nine hundred forty Euros and ninety-four cents (EUR 19,463,940.94) (composed of forty-nine thousand five hundred sixty-one Euros (EUR 49,561) of share capital and of nineteen million four hundred fourteen thousand three hundred seventy-nine Euros and ninety-four cents (EUR 19,414,379.94) of share premium);

b) one hundred fifty-three thousand one hundred eighty-eight (153,188) Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, for a subscription price of fifty-nine million seven hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two Euros and seventy-one cents (EUR 59,767,732.71) (composed of one hundred fifty-three thousand one hundred eighty-eight Euros (EUR 153,188) of share capital and of fifty-nine million six hundred fourteen thousand five hundred forty-four Euros and seventy-one cents (EUR 59,614,544.71) of share premium).

(ii) to fully pay up the subscription price of the above shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares 3") for a total amount of seventy-nine million two hundred thirty-one thousand six hundred seventy three Euros and sixty-five cents (EUR 79,231,673.65).

#### Description of the Contributions

The Contributed Shares 1 consist in:

- 20,972 (twenty thousand nine hundred seventy two) shares without nominal value corresponding to a share capital of EUR 273,800.50, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck N.V.-S.A., a corporation incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Brusselsesteenweg 288, 3090 Overijse, Belgium, registered with the Trade and Companies Register of Belgium (RPR Brussel) under number BE 0403.047.965 valued at twenty-one million three hundred sixty-six thousand three hundred twenty Euros and fifty cents (EUR 21,366,320.50);

- 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, representing seventy-nine point thirty-four percent (79.34%) of the share capital of Merck S.L., a limited liability company (Sociedad de responsabilidad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Spain, registered with the Company Register of Madrid under volume 24,396, folio 1, section 8, page M-438818 and with identification number B08070195, valued at ninety-one million one hundred forty thousand nine hundred seventy six Euros and four cents (EUR 91,140,976.04).

The aggregate contribution value of the Contributed Shares 1 is one hundred twelve million five hundred seven thousand two hundred ninety-six Euros and fifty four cents (EUR 112,507,296.54).

The Contributed Shares 2 consist in:

- 30,000 (thirty thousand) shares with a quota value of SEK 100 (Swedish Krona one hundred) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck Aktiebolag, a company (Aktiebolag) incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at P.O. Box 3033, SE-169 03 Solna, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556102-7797 valued at twenty-two million one hundred thirty four thousand eight hundred forty five Euros (EUR 22,134,845);

- 12,690,860 (twelve million six hundred ninety thousand eight hundred sixty) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.05 (five Euro cent) each, representing ninety-six point six hundred ninety-two percent (96.692%) of the share capital of Merck Serono S.p.A., a joint stock company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at (00176) Via Casilina no. 125, Rome, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Rome, Italy under number 00399800580 valued forty-nine million eight hundred sixty one thousand six hundred three Euros (EUR 49,861,603);

- 5,207 (five thousand two hundred and seven) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, representing twenty point sixty-six percent (20.66%) of the share capital of Merck S.L., a limited liability company (Sociedad de responsabilidad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Spain, registered with the Company Register of Madrid under volume 24,396, folio 1, section 8, page M-438818 and with identification number B08070195 valued two million three hundred thirty-five thousand one hundred thirty-one Euros (EUR 2,335,131);

- 32,483,476 (thirty two million four hundred eighty three thousand four hundred seventy six) shares with a nominal value of R\$1 (one Real) each, representing seventeen point three percent (17.3%) of the share capital of Merck S.A., a privately-held company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office in the city of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, at Estrada dos Bandeirantes, 1099, Jacarepaguá, Postal Code: 22710-571, Brazil, enrolled with the Federal Taxpayers' Registry (CNPJ/MF) under no. 33.069.212/0001-84 valued eleven million six hundred thousand Euros (EUR 11,600,000);

The aggregate contribution value of the Contributed Shares 2 is eighty-five million nine hundred thirty-one thousand five hundred seventy-nine Euros (EUR 85,931,579).

The Contributed Shares 3 consist in:

- 5,000,000 (five million) ordinary shares with a nominal value of EUR 1 (Euro one) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck S.p.A., a joint stock company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at (20090) Via XI Febbraio no. 99, Vimodrone, Milan, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Italy under number 03350760967 valued at nine million seven hundred thirty-one thousand six hundred seventy-three Euros and sixty-five cents (EUR 9,731,673.65);

- 155,282,283 (one hundred fifty five million two hundred eighty two thousand two hundred eighty-three) shares with a nominal value of R\$1 (one Real) each, representing eighty-two point seven percent (82.7%) of the share capital of Merck S.A., a privately-held company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at in the city of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, at Estrada dos Bandeirantes, 1099, Jacarepaguá, Postal Code: 22710-571, Brazil, enrolled with the Federal Taxpayers' Registry (CNPJ/MF) under no. 33.069.212/0001-84 valued at sixty-nine million five hundred thousand Euros (EUR 69,500,000);

The aggregate contribution value of the Contributed Shares 3 is seventy-nine million two hundred thirty-one thousand six hundred seventy three Euros and sixty-five cents (EUR 79,231,673.65).

### *Evaluation*

The aggregate contribution value of the Contributed Shares 1, Contributed Shares 2 and Contributed Shares 3 is two hundred seventy-seven million six hundred seventy thousand five hundred forty-nine Euros and nineteen cents (EUR 277,670,549.19).

Such evaluation has been approved by the Company's board of Managers pursuant to a statement of contribution value dated 2 October 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contributed Shares 1, Contributed Shares 2 and Contributed Shares 3 has been given by to the undersigned notary.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed, Merck B.V., prenamed and Merck Holding GmbH, prenamed declare respectively that:

- they are the sole unrestricted owners of respectively the Contributed Shares 1, the Contributed Shares 2 and the Contributed Shares 3 and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares 1, Contributed Shares 2 and Contributed Shares 3 is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares 1, Contributed Shares 2 and Contributed Shares 3, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and further to the increase in share capital referred above, the appearing parties resolve to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at one million five hundred twenty-six thousand fifty-six Euros (EUR 1,526,056) represented by three hundred seventy-three thousand thirty-six (373,036) ordinary shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each and by one million one hundred fifty-three thousand twenty (1,153,020) Preferred Shares (hereafter the "Preferred Shares") in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each all subscribed and fully-paid-up. Preferred Shares shall have a stated value of one thousand Euros (EUR 1,000) each ("Stated Value"). Shares shall mean ordinary shares and Preferred Shares collectively. Holder(s) of Preferred Shares are referred to in these Articles as Preferred Shares holder(s), and the terms "member" or "members" shall mean the holder(s) of the ordinary shares and/or the holder(s) of Preferred Shares, as the context requires."

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux octobre à 13.00 heures,

par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 8239,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 octobre 2013,

et,

Merck B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante sous les lois néerlandaises, ayant son siège social à Schiphol-Rijk, Tupolevlaan 41 - 61, 1119 NW Schiphol-Rijk, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés néerlandais sous le numéro 27155873,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 octobre 2013,

et,

Merck Holding GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Mainzer Str. 41, 64579 Gernsheim, enregistrée au Registre du Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 7293,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La société Merck Internationale Beteiligungen GmbH, précitée (l' "Associé Unique"), a requis au notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts de la société à responsabilité limitée établie et existante sous le droit luxembourgeois, Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Merck Holding S.à r.l., ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 juillet 2013, numéro 1744 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.672 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 3 juin 2013 suivant un acte reçu par le notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 juillet 2013, numéro 1831.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille soixante-seize Euros (120.076 EUR), représenté par vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux (29.352) parts ordinaires d'une valeur de un Euro (EUR 1,-) chacune et par quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-quatre (90,724) parts préférentielles (ci-après «Parts Préférentielles») d'une valeur de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Dès lors, les parties comparantes, représentées comme mentionnées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt Euros (1.405.980 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille soixante-seize Euros (120.076 EUR) à un million cinq cent vingt-six mille cinquante-six Euros (1.526.056 EUR) par la création et l'émission de trois cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-quatre (343.684) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Ordinaires») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts ordinaires existantes et par la création et l'émission d'un million soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-seize (1.062.296) nouvelles parts préférentielles non qualifiantes d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Préférentielles»), ayant les caractéristiques prévues par les statuts de la Société.

L'Associé Unique déclare souscrire à une partie des Nouvelles Parts Ordinaires et des Nouvelles Parts Préférentielles, et accepte la souscription des Nouvelles Parts Ordinaires et des Nouvelles Parts Préférentielles restantes par Merck B.V. et Merck Kolding GmbH, précitées, comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Merck Internationale Beteiligungen GmbH précitée, déclare

(i) Souscrire à:

a) cinquante-quatre mille cent quatorze (54.114) Nouvelles Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de vingt-neuf millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-neuf centimes (29.679.595,29 EUR) (composé de cinquante-quatre mille cent quatorze Euros (54.114 EUR) de capital social et de vingt-neuf millions six cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-un Euros et vingt-neuf centimes (29.625.481,29 EUR) de prime d'émission);

b) cent soixante-sept mille deux cent soixante et un (167.261) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de quatre-vingt-deux millions huit cent vingt-sept mille sept cent un Euros et vingt-cinq centimes (82.827.701,25 EUR) (composé de cent soixante-sept mille deux cent soixante-et-un Euros (167.261 EUR) de capital social et quatre-vingt-deux millions six cent soixante mille quatre cent quarante Euros et vingt-cinq centimes (82.660.440,25 EUR) de prime d'émission);

(ii) libérer intégralement le prix de souscription des parts ci-dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées 1») d'une valeur totale de cent douze millions cinq cent sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-quatre centimes (112.507.296,54 EUR).

Merck B.V., précitée, déclare

(i) Souscrire à:

a) deux cent quarante mille neuf (240.009) Nouvelles Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de vingt et un millions cent neuf mille sept cent quatre-vingt-six Euros et cinquante-huit centimes (21.109.786,58 EUR) (composé de deux cent quarante mille neuf Euros (240.009 EUR) de capital social et de vingt millions huit cent soixante-neuf mille sept cent soixante-dix-sept Euros et cinquante-huit centimes (20.869.777,58 EUR) de prime d'émission);

b) sept cent quarante et un mille huit cent quarante-sept (741.847) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de soixante-quatre millions huit cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-douze Euros et quarante-deux centimes (64.821.792,42 EUR) (composé de sept cent quarante et un mille huit cent quarante-sept Euros (741.847 EUR) de capital social et de soixante-quatre millions soixante-dix-neuf mille neuf cent quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes (64.079.945,42 EUR) de prime d'émission);

(ii) libérer intégralement le prix de souscription des parts ci-dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées 2») d'une valeur totale de quatre-vingt-cinq millions neuf cent trente et un mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros (85.931.579 EUR).

Merck Holding GmbH précitée, déclare

(i) Souscrire à:

a) quarante-neuf mille cinq cent soixante et un (49.561) Nouvelles Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de dix-neuf millions quatre cent soixante-trois mille neuf cent quarante Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (19.463.940,94 EUR) (composé de quarante-neuf mille cinq cent soixante et un Euros (49.561 EUR) de capital social et de dix-neuf millions quatre cent quatorze mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (19.414.379,94 EUR) de prime d'émission);

b) cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-huit (153.188) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, pour un prix de souscription de cinquante-neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent trente-deux Euros et soixante et onze centimes (59.767.732,71 EUR) (composé de cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-huit Euros (153.188 EUR) de capital social et de cinquante-neuf millions six cent quatorze mille cinq cent quarante-quatre Euros et soixante et onze centimes (59.614.544,71 EUR) de prime d'émission);

(ii) libérer intégralement le prix de souscription des parts ci-dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées 3») d'une valeur totale de soixante-dix-neuf millions deux cent trente et un mille six cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes (79.231.673,65 EUR).

#### *Description de l'apport*

Les Actions Apportées 1 consistent en:

- vingt mille neuf cent soixante-douze (20.972) actions sans valeur nominale, correspondant à un capital social de 273.800,50 EUR, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck N.V.-S.A., une société constituée et existant sous les lois belges, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 288, 3090 Overijse, Belgique, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Belgique (RPR Brussel) sous le numéro BE 0403.047.965, et évaluées à vingt et un millions trois cent soixante-six mille trois cent vingt Euros et cinquante centimes (21.366.320,50 EUR);

- vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, représentant soixante-dix neuf virgule trente-quatre pourcent (79.34%) du capital social de Merck S.L., une société à responsabilité limitée (Sociedad de responsabilidad limitada) constituée et existant sous les lois espagnoles, ayant son siège social à C/Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Espagne, enregistrée au registre des sociétés de Madrid, volume 24,396, folio 1, section 8, page M-438818, sous le numéro B08070195, et évaluées à quatre-vingt-onze millions cent quarante mille neuf cent soixante-seize Euros et quatre centimes (91.140.976,04 EUR);

La valeur totale des Actions Apportées 1 est de cent douze millions cinq cent sept mille deux cent quatre-vingt-seize Euros et cinquante-quatre centimes (112.507.296,54 EUR).

Les Actions Apportées 2 consistent en:

- trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent couronnes suédoises (100 SEK) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck Aktiebolag, une société (Aktiebolag) constituée et existant sous les lois suédoises ayant son siège social à boîte postale 3033, SE-169 03 Solna, Suède, enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés suédois sous le numéro 556102-7797, et évaluées à vingt-deux millions cent trente-quatre mille huit cent quarante-cinq Euros (22.134.845 EUR);

- douze millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante (12.690.860) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq centimes d'Euro (0,05 EUR) chacune, représentant quatre-vingt-seize virgule six cent quatre-vingt-douze pourcent (96,692%) du capital social de Merck Serono S.p.A., une société par actions (Società per azioni) constituée et existant sous les lois italiennes ayant son siège social à (00176) Via Casilina no. 125, Rome, Italie, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Rome (Italie) sous le numéro 00399800580, et évaluées à quarante-neuf millions huit cent soixante et un mille six cent trois Euros (49.861.603 EUR);

- cinq mille deux cent sept (5.207) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, représentant vingt virgule soixante-six pourcent (20.66%) du capital social de Merck S.L., une société à responsabilité limitée (Sociedad de responsabilidad limitada) constituée et existant sous les lois espagnoles, ayant son siège social à C/Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Espagne, enregistrée au registre des sociétés de Madrid, volume 24,396, folio 1, section 8, page M-438818, sous le numéro d'identification B08070195, et évaluées à deux millions trois cent trente-cinq mille cent trente et un Euros (2.335.131 EUR);

- trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-seize (32.483.476) actions d'une valeur nominale de un real brésilien (1 R\$) chacune, représentant dix-sept virgule trente pourcent (17.30%) du capital social de Merck S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois brésiliennes ayant son siège social à Estrada dos Bandeirantes, 1099, Jacarepaguá, code postal: 22710-571, Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, Brésil, enregistrée au registre fédéral des contribuables (CNPJ/MF) sous le numéro 33.069.212/0001-84 et évaluées à onze millions six cent mille Euros (11.600.000 EUR);

La valeur totale des Actions Apportées 2 est de quatre-vingt-cinq millions neuf cent trente et un mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros (85.931.579 EUR).

Les Actions Apportées 3 consistent en:

- cinq millions (5.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck S.p.A., une société par actions (società per azioni) constituée et existant sous les lois italiennes, ayant son siège social à (20090) Via XI Febbraio no. 99, Vimodrone, Milan, Italie, enregistrée au registre italien du commerce et des sociétés sous le numéro 03350760967, et évaluées à neuf millions sept cent trente et un mille six cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes (9.731.673,65 EUR);

- cent cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois (155.282.283) actions d'une valeur nominale d'un Réal brésilien (1 R\$) chacune, représentant quatre-vingt-deux virgule soixante-dix pourcent (82.70%) du capital social de Merck S.A., une société par actions constituée et existant sous les lois brésiliennes, ayant son siège social à Estrada dos Bandeirantes, 1099, Jacarepaguá, code postal: 22710-571, Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, Brésil, enregistrée au registre fédéral des contribuables (CNPJ/MF) sous le numéro 33.069.212/0001-84 et évaluées à soixante-neuf millions cinq cent mille Euros (69.500.000 EUR).

La valeur totale des Actions Apportées 3 est de soixante-dix-neuf millions deux cent trente et un mille six cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes (79.231.673,65 EUR).

#### *Evaluation*

La valeur totale de l'apport des Actions Apportées 1, des Actions Apportées 2 et des Actions Apportées 3 est de deux cent soixante-dix-sept millions six cent soixante-dix mille cinq cent quarante-neuf Euros et dix-neuf centimes (277.670.549,19 EUR).

Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à la déclaration de valeur de l'apport daté du 2 octobre 2013, qui sera annexé à cet acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions Apportées 1, des Actions Apportées 2 et des Actions Apportées 3 a été donnée au notaire instrumentant.

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, précitée, Merck B.V., précitée et Merck Holding GmbH, précitée déclarent respectivement que:

- elles sont les seules propriétaires sans restriction respectivement des Actions Apportées 1, des Actions Apportées 2 et des Actions Apportées 3 et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- l'apport des Actions Apportées 1, des Actions Apportées 2 et des Actions Apportées 3 est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées 1, des Actions Apportées 2 et des Actions Apportées 3 aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, et suite à l'augmentation de capital social tel que défini ci-avant, les parties comparantes décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million cinq cent vingt-six mille cinquante six Euros (1,526.056 EUR), représenté par trois cent soixante-treize mille trente-six (373.036) parts ordinaire sous forme nominative, d'une valeur de un Euro (1 EUR) chacune et par un million cent cinquante-trois mille vingt (1.153.020) Parts Préférentielles (ci-après «Parts Préférentielles») sous forme nominative d'une valeur de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts Préférentielles ont une valeur attribuée de mille Euro (1.000 EUR) chacune (la «Valeur Attribuée»). Le terme «Parts» s'applique aux parts ordinaires et aux Parts Préférentielles collectivement. Les détenteurs des Parts Préférentielles

sont indiqués dans les statuts comme les associés des Parts Préférentielles, et les termes «associé» ou «associés» désigneront les détenteurs des Parts ordinaires et/ou des Parts Préférentielles, selon le contexte.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2013. REM/2013/1770. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142930/400.

(130174399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Media Synergy Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 150.950.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142929/10.

(130174031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Odyssey Luxembourg IP Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.812.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 12 septembre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue - d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Le siège social actuel de Odyssey Luxembourg IP Holdings 1 S.à r.l., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142976/14.

(130174084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Odyssey Luxembourg IP Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.790.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 12 septembre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142974/11.

(130174038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.832.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

---

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013142956/11.

(130174361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Assenagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.480.

---

*Beschluss des Verwaltungsrats im Umlaufverfahren vom 30. September 2013*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt in Anwendung des Art. 8 letzter Absatz der Satzung der Assenagon S.A. (die "Gesellschaft") Folgendes:

Herr Prof. Dr. Wim Schoutens, geb. 17. Juli 1972, mit beruflicher Adresse Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wird mit Wirkung 1. Oktober 2013 als neues Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der nächsten Versammlung der Aktionäre gewählt und besetzt somit jenes Amt, das durch den am 3. Mai 2013 erfolgten Rücktritt von Herrn Prof. Dr. Ralf Korn vakant geworden ist.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Luxemburg, den 30.09.2013.

Assenagon S.A.

Hans Günther Bonk / Vassilios Pappas

Référence de publication: 2013143150/18.

(130174262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Aerium EBBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.429.

---

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, CADOGAN INVESTMENTS S.A. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que les gérants de la Société, Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, résident désormais professionnellement au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

For your information, please note that the registered office of the shareholder of the Company, CADOGAN INVESTMENTS S.A., is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please, note also that the managers of the Company, Messrs. Ely Michel Ruimy and Franck Ruimy, now reside professionally at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143172/18.

(130175360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.831.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, CADOGAN INVESTMENTS S.A. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que les gérants de la Société, Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, résident désormais professionnellement au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

For your information, please note that the registered office of the shareholder of the Company, CADOGAN INVESTMENTS S.A., is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please, note also that the managers of the Company, Messrs. Ely Michel Ruimy and Franck Ruimy, now reside professionally at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143171/18.

(130175361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**OCI Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.727.

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Frau Annick NAGEL, geborene GALAMBOS, Geschäftsführerin, geboren in Papa (Ungarn), am 11. Juni 1966, wohnhaft in F-57520 Grosbliederstroff, 88, Rue de Sarrebruck.

Welche Komparentin hier vertreten ist durch Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 3. Oktober 2013,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "OCI Consulting G.m.b.H."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung jeglicher kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 2. September 2011 zur Zugangsregelung zu den Berufen des Handwerks, des Handels, der Industrie sowie zu verschiedenen freien Berufen sind.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Frau Annick NAGEL, wohnhaft in F-57520 Grosbliederstroff, 88, Rue de Sarrebruck, übernommen wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Frau Annick NAGEL, geborene GALAMBOS, Geschäftsführerin, geboren in Papa (Ungarn), am 11. Juni 1966, wohnhaft in F-57520 Grosbliederstroff, 88, Rue de Sarrebruck, administrative Geschäftsführerin, und

- Herr Josef NAGEL, selbständig, geboren in Reinheim (Deutschland), am 27. Februar 1964, wohnhaft in F-57520 Grosbliederstroff, 88, Rue de Sarrebruck, technischer Geschäftsführer.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers oder durch die Kollektivunterschrift des technischen Geschäftsführers und der administrativen Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2220 Luxemburg, 681, rue de Neudorf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1842. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Releveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 11. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013142981/127.

(130174338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

### **Aerium Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.171.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, CADOGAN INVESTMENTS S.A. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que le gérant de la Société, Monsieur Franck Ruimy, réside désormais professionnellement au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni.

#### **Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

For your information, please note that the registered office of the shareholder of the Company, CADOGAN INVESTMENTS S.A., is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please, note also that the manager of the Company, Mr Franck Ruimy, now resides professionally at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143174/18.

(130175600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Omilux Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 33.927.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013142984/13.

(130174623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Optique Biewer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, am Deschensgaart.

R.C.S. Luxembourg B 95.545.

---

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2013142985/11.

(130174091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Immo One Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8255 Mamer, 64, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.673.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick MEYERS, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 9 janvier 1968, demeurant à L-3373 Leudelange, 15, Domaine Schmiseleck.

2.- Monsieur Victor ORTIZ, employé privé, né à Rancagua (Chili) le 17 octobre 1973, demeurant à L-7457 Lintgen, 22, rue des Vergers.

3.- Monsieur Emmanuel MATHIS, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 4 avril 1969, demeurant à L-8255 Mamer, 64, rue Mont Royal.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de "Immo One Luxembourg s.à r.l."

**Art. 2**. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3**. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location d'immeubles bâtis ou non-bâtis, la mise en valeur et la gestion de biens immobiliers ou de droits immobiliers, l'activité de syndic de biens immobiliers en

copropriété, le développement et la réalisation de projets immobiliers en vue de leur location ou vente ainsi que toutes opérations immobilières généralement quelconques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-), représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-deux euros (€ 42.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont pas librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant la totalité du capital social. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins 75% du capital social. Dans ce cas, les associés auront le droit préférentiel d'acquisition.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises que par les associés représentant au moins la moitié du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Le gérant est tenu d'informer par écrit tous les associés de la disponibilité des comptes annuels pour consultation.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Patrick MEYERS, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
2) Monsieur Victor ORTIZ, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
3) Monsieur Emmanuel MATHIS, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
Total: trois cents parts sociales . . . . .	<u>300</u>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Patrick MEYERS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-8255 Mamer, 64, rue Mont Royal.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEYERS, ORTIZ, MATHIS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013142568/142.

(130173271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---

**Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.832.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013142957/11.

(130174362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Luxame Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 81.651.

---

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Luxame Trading S.A. tenue au siège de la société en date du 9 octobre 2013*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Philippe BREVERS; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

- de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Philippe BREVERS, Georges BOURGUIGNON et Cédric BOURGUIGNON; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Philippe BREVERS, né le 7 septembre 1954 à Baden Baden (Allemagne) et demeurant au 25, rue de la Résistance à B - 4420 MONTEGNEE

Monsieur Georges BOURGUIGNON, né le 20 mars 1964 à Liège (Belgique) et demeurant au 45, Grand-rue à L - 9530 WILTZ

Monsieur Cédric BOURGUIGNON, né le 2 novembre 1983 à Oupeye (Belgique) et demeurant au 97, me Joseph Wauters à B - 4470 STOCKAY-SAINT-GEORGES

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

LUXAME TRADING S.A.

Philippe BREVERS / Georges BOURGUIGNON

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013143612/27.

(130175090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**PH - Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

Mme Ana Maria Aguiar Cortez Ferreira dos Santos a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de catégorie B de la Société en date du 30 septembre 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 5 à 4.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant de catégorie A
- M. Ian Kent, gérant de catégorie A
- M. Jens Höllermann, gérant de catégorie A
- M. João Paulo Mantero Morais Lopes Raimundo, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142576/20.

(130173720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---

**AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.007.

*Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 octobre 2013*

1. Mme Mounira MEZIADI n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.
2. M. Vincent REGNAULT n'a pas été renouvelé dans son mandat d'administrateur.
3. Mme Chantal SCHMIT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 6 janvier 1957, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. M. Jonathan MIGNON, administrateur de sociétés, né à Libramont (Belgique), le 25 juillet 1988, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
6. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour AUBIN S.A., société de gestion de patrimoine familial*  
*Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013143974/27.

(130176294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

---